



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

No: 56
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 13 JUIN 1978

LE PROGRAMME D'AIDE À LA PÊCHE AU POISSON DE FOND
CONTINUE JUSQU'AU 1^{ER} OCTOBRE 1978

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Don Jamieson, et le Ministre des Pêches, Roméo LeBlanc, ont annoncé que les pêcheurs côtiers qui pêchent le poisson de fond dans l'Atlantique continueront à recevoir des versements d'aide spéciale jusqu'au 1^{er} octobre 1978 sans que les États-Unis imposent des droits compensateurs. En raison de l'amélioration des stocks, des cours et des prix obtenus par les pêcheurs, les versements d'aide spéciale à la pêche du poisson de fond prendront fin à cette date.

À propos du retrait graduel des versements d'aide spéciale, M. LeBlanc a déclaré qu'au cours des quatre dernières années l'industrie de la pêche a traversé sa crise la plus grave et que les perspectives sont maintenant des meilleures, que la valeur des produits canadiens de la pêche a atteint en 1977 un niveau record et qu'on a réussi à définir de nouvelles orientations, de sorte que la situation ne pouvait que s'améliorer.